

Les obligations de chacun :

- Respecter la vie privée, l'intimité, la liberté d'opinion et la religion de toute personne présente dans l'établissement
- S'acquitter, tous les mois, de la redevance relative au logement
- Entretien et garder le logement propre,
- Respecter le bon usage de toutes les parties communes
- Ne pas faire usage de la violence, sous quelque forme que ce soit
- Ne pas fumer dans les parties communes
- Ne pas introduire de substances illicites
- Participer aux activités collectives

Modalités de fonctionnement:

- Chaque résident dispose d'un logement et de sa propre clef
- Les visites sont autorisées de 8h à 22h
- Toute absence supérieure à 3 jours doit être signalée à l'hôte
- Les résidents sont invités à participer aux activités collectives internes ou externes proposées par l'équipe de la structure



www.ccas-nice.fr

Pension de Famille « Goutte de Lait »

Direction des Logements et Hébergements d'Insertion



La Pension de Famille « Goutte de Lait » propose un habitat durable à des personnes seules et/ou des couples sans enfant mineur à charge, en situation d'isolement social et/ou psychologique, rendant impossible l'accès à un logement autonome.

Présentation de la Pension de Famille :

La Pension de Famille est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public doté d'un Conseil d'Administration dont le Président est le maire de la ville de Nice.

Elle est située au 2 rue de l'Abbé Grégoire – 06100 Nice.

Pour tout renseignement, contacter le 04 83 06 06 02

Elle est composée de 12 logements privatifs (dont 2 logements pour couple) équipés (douche, coin cuisine, literie...) de type T1 ou T1' permettant d'accueillir 14 personnes.

Une équipe de professionnels qualifiés assure la prise en charge du public :

- Un hôte, responsable de la structure
- Une assistante sociale
- Un psychologue
- Un agent d'entretien

Partenariats:

La Pension de Famille établit des contacts avec les services de droit commun, les associations et institutions diverses afin d'assurer l'accompagnement de la personne sur le plan social, médical, professionnel...

Le public accueilli :

Le public ciblé concerne des personnes majeures en situation d'exclusion dont les ressources ne dépassent pas le plafond PLAI en vigueur.

- en CDI, CDD, en contrat d'insertion, RSA activité, aux ressources précaires
- susceptibles d'intégration dans la vie sociale (proches de l'insertion)
- n'entrant pas dans le cadre d'une prise en charge socio-éducative de type CHRS, ni d'une institution médico-psychologique.

Modalités de candidature :

Sur orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), la personne est reçue par l'hôte pour un entretien avec son référent social.

Les dossiers sont ensuite examinés par une commission d'attribution.

Redevance mensuelle :

Le résident doit s'acquitter, tous les mois, d'une redevance mensuelle correspondant au montant du loyer et des charges.

Cette redevance ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer est payé avant l'entrée dans les lieux